

10 Faits divers & Justice

Soupçonné d'être le commanditaire d'un assassinat dans la région de Tchibanga L'ancien député Simplicie Rey Mbina sous mandat de dépôt



Simplicie Rey Mbina en détention préventive depuis hier.



L'ancien député rejoint en prison l'assassin présumé, Bivigou Mandoundou, qui l'accuse d'être le commanditaire de l'assassinat.



Jean-François Boulingui, tué le 27 novembre au village Mandilu 2.

M.M.
Tchibanga/Gabon

L'ANCIEN député du Parti démocratique gabonais

(PDG) du 3e canton du département de Mougoutsi, Simplicie Rey Mbina, a été placé hier après-midi sous mandat de dépôt à la prison centrale par le parquet de Tchibanga. Son interpel-

lation et son incarcération interviennent plus de deux semaines après l'arrestation, fin novembre, de l'assassin présumé, Bivigou Mandoundou alias Jean Dizos, qui l'aurait cité

comme commanditaire de l'assassinat, le 27 novembre 2015, au village Mandilu 2, du nommé Jean-François Boulingui. En prison où il a été conduit hier, Simplicie Rey

Mbina rejoint ainsi, en sus du lampiste Bivigou Mandoundou, le fédéral Olivier Nzamba Mouenzi et le secrétaire de section du PDG, Fabrice Moudoki, qui se se-

raient chargés de recruter localement, à la demande de l'ex-parlementaire, la personne devant exécuter le crime.

Affaire à suivre.

Mort suspecte à Ntoum

Mapaga Balenguia retrouvé sans vie à côté de sa maison

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LA dépouille de Patrick Mapaga Balenguia, Gabonais de 35 ans, a été retrouvée, le dimanche 3 janvier 2016, gisant dans un puits jouxtant le domicile familial de Meyang, un quartier situé à environ 5 km de Ntoum, le chef-lieu du département du Komondah. Informés par les parents du défunt, les gendarmes de la brigade territoriale de cette localité se sont déportés sur le site. Certains indices réunis à la faveur de l'information judiciaire autorisée par le parquet de Libreville, lais-

sent penser à un homicide. Les premiers éléments du constat font état de ce que le corps pourrait avoir séjourné dans l'eau depuis 72 heures. Toute chose qui laisse penser que le défunt aurait pris le chemin de son domicile, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Chose encore plus curieuse, lors de la découverte macabre - et qui conforte l'hypothèse de la mort suspecte -, Mapaga Balenguia porte des traces de violence au niveau de la tête. Il porte tous ses vêtements. Mais il lui manque sa chaussure droite. D'après les renseignements, c'est le 1er janvier que la famille de cet homme se rend compte de son absence de son loge-



Patrick Mapaga Balenguia dont le corps a été retrouvé non loin de sa demeure.

ment. Jusque-là, chacun pense que Patrick Mapaga Balenguia est en train de poursuivre la fête, dans un troquet bien animé de Ntoum. Ou encore qu'il serait tellement fatigué, au



Le cours d'eau dans lequel le disparu a été repêché.

point qu'il se serait endormi chez des amis ou des connaissances du quartier.

Mais toutes ces hypothèses tombent à l'eau à la suite de la découverte, di-

manche matin, vers 8 heures, du corps de l'intéressé. En effet, c'est un vieillard qui se rend au puits, situé approximativement à une dizaine de mètres des habitations,

qui tombe devant cette vision d'horreur.

« Nous sommes apparemment en présence d'un crime maquillé en noyade », glisse une source proche de ce dossier. Qui était en compagnie du défunt dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier ? Patrick Mapaga Balenguia avait-il les poches pleines d'argent, au point d'avoir été pris en filature par des braqueurs au sortir du lieu de réjouissance ? S'agit-il d'un règlement de comptes entre jeunes de Meyang ?

Ces questions feront, sans doute, partie du champ d'exploration des fins limiers de la brigade territoriale de Ntoum. Affaire à suivre.

Lutte contre les stupéfiants

L'étudiant Mintogo Asseko arrêté à Mitzic

ANS
Oyem/Gabon

LUIS Farry Mintogo Asseko, étudiant gabonais de 27 ans en 2e année à l'Institut des sciences de la communication, a été interpellé récemment, par la brigade de gendarmerie de Mitzic-centre, en possession du chanvre indien. Il séjourne depuis lors à la prison centrale d'Oyem, où il a été placé sous mandat de dépôt par le parquet de la localité pour détention illégale de cannabis. Son arrestation est inter-

venue tard, au cours d'une nuit, à la faveur d'un contrôle de routine mené à un barrage de gendarmerie au village Zomoko, à 32 km de Mitzic, chef-lieu du département de l'Okano. L'étudiant se trouve à bord d'un véhicule transportant cinq passagers, en provenance de Bitam pour Libreville. Lors de la fouille du véhicule, les agents découvrent, dans la malle arrière, sous l'emplacement réservé à la roue de secours, un sac de voyage contenant du chanvre indien. Et lorsqu'ils interrogent les passagers pour savoir qui est le proprié-



Luis Farry Mintogo Asseko tenant entre ses mains le sac contenant du chanvre qu'il espérait écouler au noir, à Libreville.

taire du fameux sac, Mintogo Asseko, sans aucune hésitation, se livre à eux. Il est donc conduit au poste où il raconte aux agents son odyssée. Parti de Libreville où il réside, après un bref séjour à Alen-Esseng, son village natal, il se rend à Kye-Ossi pour se ravitailler en chanvre indien. Et pour ne pas se faire prendre au niveau des postes de contrôle installés entre Meyo-Kye et Bitam, il remet le sac contenant le produit prohibé à un taxi-moto qui le convoie jusqu'à Bitam, où il embarque à bord d'un véhicule en partance pour Libreville...